

Lettre de Gaston Thorn à Pierre Werner (Luxembourg, 6 janvier 1971)

Légende: Le 6 janvier 1971, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Gaston Thorn transmet à Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, un extrait d'un rapport confidentiel de l'ambassade des Pays-Bas à Paris concernant la position française quant à la mise en place d'une Union économique et monétaire.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_gaston_thorn_a_pierre_werner_luxembourg_6_janvier_1971-fr-b61d2503-28f9-41c6-aa4e-eb717a310c42.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Luxembourg, le 6 janvier 1971

Le Ministre des Affaires Etrangères
à
Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Objet: Union monétaire européenne.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la traduction d'un rapport de l'Ambassade des Pays-Bas à Paris concernant l'objet sous rubrique. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que de tels rapports nous sont communiqués par l'Ambassade néerlandaise à titre confidentiel, et à condition expresse de ne jamais en révéler la source. Début de citation :

" Le chef du Service de coopération économique du Quai d'Orsay, M. de Nanteuil, s'est montré persuadé que le Gouvernement néerlandais a délibérément confronté le Gouvernement français, dans le cadre de l'Union monétaire européenne, avec des propositions inacceptables pour Paris, avec l'intention de faire des concessions sur ce point en échange d'une attitude plus souple de la France à l'égard de la position britannique en matière de période de transition. A Paris on avait l'impression que l'attitude néerlandaise dans le groupe Werner était nettement moins supra-nationale que la position adoptée depuis par le Gouvernement des Pays-Bas. A la remarque faite par le Représentant de l'Ambassade des Pays-Bas que c'était plutôt la France qui avait changé sa position, M. de Nanteuil répondit qu'en effet M. Clappier avait été désavoué. La France ne tomberait pas dans le piège et ne pourrait pas être amenée à accepter quelque chose qu'elle refusait absolument, à savoir la création d'une Europe supra-nationale. Cela ne faisait pas partie de la politique française, et en tout cas "le Président Pompidou n'en veut pas".

Le Représentant de l'Ambassade a demandé alors s'il n'était pas dans ces conditions plus honnête et plus efficace pour la France de revenir sur les objectifs fixés l'année dernière à La Haye, et sur le rapport intérimaire du groupe Werner, accepté par le

.../...

- 2 -

Gouvernement français, et de déclarer que celui-ci ne voulait pas d'une union économique et monétaire. M. de Nanteuil acquiesça, mais dit que ce n'était pas là une déclaration qu'on pouvait faire ni en public ni devant le Conseil des Ministres. A la question comment il voyait le déroulement des discussions à partir du 18 janvier, il déclara qu'on pouvait seulement trouver une solution "dans l'équivoque" par la recherche d'une formule qui n'engageait pas le Gouvernement français. Toute formule qui engageait la France à la supra-nationalité serait inacceptable.

Une attitude quelque peu plus nuancée fut adoptée par M. Seillère de Laborde, Collaborateur économique dans le Cabinet du Premier Ministre Chaban Delmas. M. de Laborde insista avant tout sur les considérations de politique intérieure, qui mettaient le Gouvernement français dans l'impossibilité de se lier dès à présent de façon juridique à une formule européenne de supra-nationalité. Il fallait donc trouver une formule politique, dans le genre de "les Gouvernements s'efforcent" qui définirait la réalisation d'une union monétaire européenne comme un objectif à long terme sans autres précisions. Sur la base d'une telle formule il devrait être possible d'arriver à un accord satisfaisant pour les Gouvernements néerlandais et allemand en ce sens que le Gouvernement français également acceptait le principe d'une union monétaire européenne comme objectif, alors même que ce Gouvernement ne pourrait pas être accusé de ne pas tenir sa parole si à un moment quelconque il se trouvait dans l'impossibilité d'accepter des institutions supra-nationales.

Le Représentant de l'Ambassade répliqua à cela qu'une "équivoque" représentait rarement une solution qui après quelque temps ne conduisait pas à des divergences de vues encore plus grandes".

